



## Besoin d' informations

Par **Vins78800**, le **04/06/2019** à **22:07**

Bonjour, je suis dépanneur remorqueur poids lourd depuis 5 ans dans la même société. J'ai été mis à pied ( conservatoire ) le 14 mai pour une faute que j'ai reconnu le jour même. Mon entretien s'est déroulé le 27 mai pour me dire qu'ils n'avaient toujours pas pris de décision. Depuis cet entretien je n'ai rien reçu, je ne sais pas si je suis encore en mise à pied ou autre. J'ai beau les appeler, ils me disent qu'ils n'ont pas pris de décision. J'ai appris par un collègue hier que mes employeurs étaient en train de payer le permis poids lourd à un employé (qui est là depuis 2 ans) en accéléré, donc en gros ils attendent qu'il obtienne son permis poids lourd pour pouvoir me licencier juste après. ( il devrait l'obtenir d'ici 3 semaines ) Ont ils le droit de procéder comme ça ? Je suis père de famille et cela fait déjà 3 semaines que je n'ai plus de salaire avec deux enfants et une femme au chômage. Et je ne pourrais pas tenir encore 3 semaines de plus sans rien.

Merci de m'éclairer.

Bonne soirée

Vincent